

# PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE BILL N° 21

## “LOI CONCERNANT LES HEURES DE TRAVAIL DANS LES TRAVAUX PUBLICS”

CONTENANT LES

RAPPORTS, TÉMOIGNAGES ET CORRESPONDANCES

---

9 DÉCEMBRE 1909—3 MAI 1910

---

*IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LE ROI

1913